



Ecole Saint-Joseph

Mail : secretariat.stjoseph@free.fr

Site : www.ecole-stjoseph-gardanne.com

Quartier de la Garde
13120 GARDANNE

☎ 04 42 58 45 70
🖨 04 42 51 28 30

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Participation des familles mensuelle (x 9 mois) :

Pour les maternelles (Petite Section – Moyenne Section – Grande Section)

Tarif de base	Tarif de participation	Tarif de soutien
99,00 €	105,00 €	110,00 €

Pour les élémentaires (CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2)

Tarif de base	Tarif de participation	Tarif de soutien
97,00 €	105,00 €	110,00 €

Les frais de sorties et d'activités ainsi que l'assurance individuelle accident sont pris en charge par l'Organisme de Gestion.

Il est à noter que le tarif de base est le strict nécessaire à l'équilibre financier de l'école. En choisissant le tarif « **participation** » ou « **soutien** », vous permettez d'améliorer les conditions matérielles de travail de vos enfants.

Ne souhaite pas cotiser à l'A.P.E.L. (23 € annuel et par famille)

Acompte d'inscription et réinscription :

223 € avec la cotisation A.P.E.L. ou 200 € par enfant sans la cotisation A.P.E.L.

- Encaissable à l'inscription pour les nouvelles familles et à la fin des paiements annuels pour les réinscriptions.
- Déduction de(s) acompte(s) versé(s) lors de la facturation du 1^{er} trimestre en septembre 2018, le solde en 9 versements de fin septembre 2018 à fin mai 2019.

Attention : Aucun remboursement de l'acompte payé à l'inscription ne sera possible.

La règle générale est que tout trimestre commencé est intégralement dû. En cas de départ anticipé, vous devez en faire part au secrétariat après information au chef d'établissement.

Réduction annuelle familles nombreuses : (Sur participation des familles uniquement)

Pour le 2 ^{ème} enfant	Pour le 3 ^{ème} enfant	Pour le 4 ^{ème} enfant
- 70,00 €	- 130,00 €	- 175,00 €

Demi-pension mensuelle à 6,30 €/repas :

- Les repas de cantine **ne sont pas remboursés en cas d'annulation.**

Demi-pension occasionnelle : 6,95 €/repas (à commander 48h avant, sans compter le mercredi et le week-end).

- **Tout ajout de repas occasionnel sera facturé au tarif ci-dessus.**

L'approvisionnement de la restauration est confié à un prestataire, il comprend :

- Le coût du repas par le traiteur
- Les salaires et charges du personnel (cuisine et surveillance)
- Les frais de fonctionnement et d'investissement.

Garderies et étude surveillée :

Nouveauté : A compter de septembre 2018 la garderie du matin commencera à 7h30 au lieu de 7h45

Garderie du matin De la PS au CM2	Garderie du soir De la PS au CP	Etude surveillée Du CE1 au CM2
De 7h30 à 8h10	De 16h45 à 18h15	De 16h45 à 18h15
1 €	3 €	3,50 €

Les carnets de 10 tickets sont en vente au secrétariat aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 10h00 ou par mail : secretariat.stjoseph@free.fr ou par téléphone au 04 42 58 45 70.

Modalités de paiement :

Mensuel : Par prélèvement automatique.

Trimestriel en 1 ou 3 versements :

- Par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. que vous pouvez déposer au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de l'école.

- En espèces : il vous sera délivré un reçu que vous conserverez toute l'année.

*** Toute famille non à jour dans les règlements ne sera pas réinscrite.**

Le service comptabilité est ouvert aux familles **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 10h00**, vous pouvez également déposer dans la boîte aux lettres de l'école vos règlements ou tout autre document.